



97450 - Le lavage des membres artificiels n'est pas exigé dans les ablutions

question

Allah soit loué! J'ai remplacé mon pied amputé par un autre artificiel.Devrais-je le laver ou masser dessus au cas où je porte des chaussettes?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la partie amputée et remplacée artificiellement comprend le pied et la jambe, vous n'êtes pas tenu ni de la laver ni de masser dessus.Si le remplacement ne concerne pas le pied puisqu'il ne s'applique pas aux chevilles, vous pouvez massez ce qui couvre cette partie .

Al-Mountaqaa min fataawa Cheikh Salih al-Fawzan (2/36).